



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 20 juillet 2021, 18 h

Le conseil de la Ville de Rigaud a siégé en séance extraordinaire ce 20 juillet 2021 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, renouvelé notamment par le décret 1062-2021 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et l'arrêté 2020-049 sur la transmission de questions écrites préalable à la séance et la publicisation de la séance.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
M. Sylvain Chevrier, directeur général  
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Absence(s) : M. Archie Martin, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller

*Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire M. Hans Gruenwald Jr.*

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Décret de l'établissement du lieu où se tiennent les séances du conseil – séances ordinaires et extraordinaires - 10, rue Saint-Jean-Baptiste E., salle de l'Amitié
3. Période de questions allouée aux citoyens
4. Levée de la séance

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

#### **2021-07-230**

**Décret de l'établissement du lieu où se tiennent les séances du conseil – séances ordinaires et extraordinaires - 10, rue Saint-Jean-Baptiste E., salle de l'Amitié**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-234 adoptée le 22 septembre 2020 décrétant la tenue des séances ordinaires et extraordinaires en vidéoconférence webdiffusée ;



## Ville de Rigaud

### Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 20 juillet 2021, 18 h

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire toujours vigueur ;

CONSIDÉRANT toutefois l'assouplissement des règles sur l'ensemble de la province du Québec en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

- décrète, pour les séances ordinaires et extraordinaires, la salle de l'Amitié sise au 10 de la rue Saint-Jean-Baptiste E., comme étant le lieu où se tiendront lesdites séances du conseil municipal et qu'un avis public soit publié à cet effet conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- informe que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues en présence des citoyens, et ce, en conformité avec les mesures sanitaires et arrêtés ministériels en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

#### Période de questions allouée aux citoyens

Aucune question n'a été reçue avant la séance.

**2021-07-231**

#### Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 05.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Camille Primeau, LL. B, LL., M.  
Greffière